

## **Internet très haut débit**

Il est désormais possible de suivre l'avancée de l'installation de la fibre en France grâce à [la carte interactive de l'ARCEP](#).

Pour information, L'[ARCEP](#) est l'autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. C'est une autorité administrative indépendante chargée de réguler les communications électroniques et postales et la distribution de la presse en France.

La carte vous permettra de vérifier si votre logement est raccordé au réseau fibre optique ou de connaître la date prévue de raccordement. Si vous êtes raccordé ou que vous allez l'être très prochainement, vous pouvez dès à présent souscrire à une offre internet fibre.

Pour cela, vous pouvez utiliser un [comparateur internet](#) qui vous indiquera les meilleures offres en fonction de votre localisation.